

Conseil de quartier Gare

Réunion ouverte

02 Avril 2024

Présents :

Gil Jean, Huet Claude, Rogalle Francis, Orset Nelly, Bequet Franck, Bérard Séverine, Marnac Sandrine, Perez Florence, Lamagnère Catherine, Lamagnère Alain, Geay Samuel, Sibieta Patrick, Bérard Philippe.

Elus : Gauthier Jean, Voisin Geneviève

Absents excusés : Péréa Aimé

1/Présentation du projet de création d'un bassin de rétention avenue de la Gare, par Mr Gauthier Jean qui est le conseiller délégué aux « Chantiers Voiries et Réseaux Divers ».

Les travaux sont prévus soit à l'automne 2024 soit au printemps 2025.

Le bassin sera peu profond car la nappe phréatique est à moins d'un mètre. Il sera muni d'une géomembrane avec lestage béton pour éviter les remontées d'eau. Il aura une rampe d'accès (côté appareils musculation) permettant l'entretien mais également l'utilisation du bassin comme terrain de football. La vidange se fera par gravité, avec aménagement d'un coin bas pour évacuer l'eau résiduelle.

L'objectif est de lutter contre les inondations et permettre l'abattement de la pollution contenu dans les eaux de ruissellement.

La profondeur sera de 80 cm.

Il est à prévoir des perturbations de circulation sur la rue de la gare et la rue des jardins, et probablement sur le cheminement piéton pendant les travaux. La durée des travaux n'est pas connue précisément à ce jour.

Des dévoiements de réseaux seront mis en œuvre en amont ou concomitamment à la mise en œuvre des travaux du bassin.

2/ Comment sera intégrée la réparation de l'entrée du lotissement St Jacques dans le projet d'aménagement des trottoirs de l'avenue de la gare ?

Jean Gauthier nous indique que l'îlot existant pourrait être démonté pour être remplacé par un autre dispositif monobloc scellé. Rien n'est arrêté pour le moment.

3/ Point sur le plan de circulation et en particulier concernant notre quartier (Chemin des Carrelasses).

Des propositions d'aménagement de la circulation par le conseil de la ville ont été présentées au conseil municipal du 21 mars dernier.

Les comptages demandés au Muretain Agglo pour aider au travail du conseil de la ville ont été mis en place après leur présentation aux élus. Celui-ci va donc reprendre ce travail en tenant compte de ces résultats.

Suite aux réflexions et propositions faite par le conseil de quartier Gare lors de la dernière réunion, le conseil de la ville a proposé d'autoriser la circulation dans le virage dans le sens montant afin d'éviter aux riverains de faire le tour.

Les échanges se sont poursuivis et ont abouti à un vote à main levée pour 3 solutions de circulation :

1 - Fermeture du chemin des Carrelasses entre la rue des Hirondelles et la rue des Jardins, comme c'était avant les travaux de la route de Tarbes.

2 - Conserver la situation actuelle en rajoutant un sens interdit sauf riverains installé au début du chemin du Vignon ainsi qu'à l'intersection de la rue de la gare avec la rue des jardins, complété par une écluse avec priorité au sens montant dans le virage

3 - Proposition du conseil de la Ville, sens unique montant dans le virage

La solution n°1 a obtenu une large majorité et la solution n°2 est arrivée en 2nd position.

Il est rappelé que le conseil de quartier Gare, depuis sa création en 2015, demande de pérenniser la fermeture du chemin des Carrelasses entre la rue des Hirondelles et la rue des Jardins afin de réserver la circulation aux seuls résidents du quartier.

Le conseil de quartier réitère les propositions suivantes sur le chemin des Carrelasses

- La réfection du marquage au sol dans le virage
- L'installation d'une écluse avec priorité au sens montant après le virage
- L'installation d'un sens interdit sauf riverains installé au début du chemin du Vignon ainsi qu'à l'intersection de la rue de la gare avec la rue des jardins.

4/Remplacement d'un membre du bureau, Jean Gil qui quitte Fonsorbes avant la fin de l'année.

Francis Rogalle se propose comme co-président aux cotés de Claude Huet.

5/Questions diverses

Une demande de sécuriser par un stop la sortie sur le chemin des Carrelasses des résidences Carrelasses et Jardins du bâtiment est réitérée.

Le stationnement d'un véhicule professionnel empiétant sur le bas du chemin des Carrelasses ou à cheval sur un espace vert des résidences a également été repéré.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20H et se termine par le verre citoyen offert par la municipalité

La prochaine réunion est fixée **au mardi 17 septembre 2024** à 18h30.